

# LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

---

Juin 2025



## FCPI TECHNO NUMERIQUE ET SANTE

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FCPI IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0013181930
Régions d'investissement	Europe
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En liquidation depuis le 31/08/2025

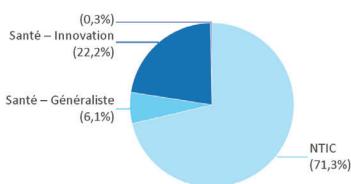
### DONNÉES AU 30/06/2025

Valeur liquidative au 30/06/2025	67,32 €
Performance depuis l'origine	-1,59%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	+96,82%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+20,01%

### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
31/10/2024	31,09 €	31%

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



### EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
PIXEE MEDICAL	Santé – Innovation	Franche-Comté
INDUSTRIAL SMART SOFTWARE TECHNOLOGY	NTIC	Pays de la Loire
LCS	NTIC	Ile-de-France
INTERSEC	NTIC	Ile-de-France
SINGULART	NTIC	Ile-de-France
PROGRESS9	NTIC	Ile-de-France

### LE MOT DU GÉRANT

Nous vous rappelons que la période de liquidation du FCPI Techno Numérique et Santé est ouverte depuis le 31/08/2025, sur décision de la société de gestion et conformément à l'agrément de l'AMF obtenu le 31/07/2025. Au cours de cette période, la société de gestion poursuivra la cession des huit dernières participations encore en portefeuille.

Les opérations de liquidation devraient être clôturées à horizon T3 2026. En effet, compte tenu de la conjoncture actuelle qui affecte les secteurs d'activités des sociétés en portefeuille, les délais nécessaires à leurs cessions dans les meilleures conditions prennent plus de temps que prévu. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces opérations dans les prochaines communications.

Pour rappel, le fonds a procédé à une première distribution de 31,09 € par part en octobre 2024. Vous recevrez d'autres distributions au fur et à mesure des cessions réalisées.

## FCPI TECHNO NUMERIQUE ET SANTE 2

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FCPI IR
Code ISIN	Part A - FR0013307386
Régions d'investissement	Europe
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

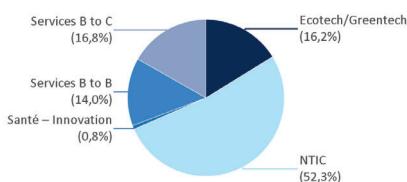
### DONNÉES AU 30/06/2025

Valeur liquidative au 30/06/2025	127,59 €
Performance depuis l'origine	+67,16%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+103,85%

### DISTRIBUATIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
30/10/2024	39,57 €	40%

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



### EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
AURA AERO	NTIC	Midi-Pyrénées
BABYSAFE GESTION	Services B to C	Rhône-Alpes
SUSTAINCERT	Ecotech/Greentech	Etranger
TRAINING ORCHESTRA	Services B to B	Ile-de-France
LCS	NTIC	Ile-de-France
SINGULART	NTIC	Ile-de-France

### LE MOT DU GÉRANT

Le FCPI Techno Numérique et Santé 2 devait arriver à échéance le 31 décembre 2025. Le fonds détenant encore plusieurs sociétés non cotées en portefeuille, la durée de vie du fonds est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026, conformément au règlement du fonds.

Au cours du semestre, le FCPI Techno Numérique et Santé 2 a procédé à la cession de plusieurs sociétés cotées.

La valeur de la part du fonds est en progression de + 67,16% depuis sa création.

Pour rappel, le fonds a procédé à une première distribution de 39,57 € par part en octobre 2024. Vous recevrez d'autres distributions au fur et à mesure des cessions réalisées.

## FIP CROISSANCE ET RENDEMENT 2023

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR
Code ISIN	Part A - FR0013267200
Régions d'investissement	Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

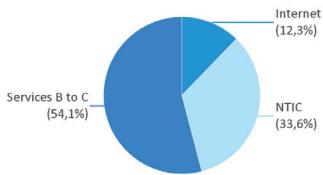
### DONNÉES AU 30/06/2025

Valeur liquidative au 30/06/2025	34,68 €
Performance depuis l'origine	+9,47%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	+33,50%

### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part A	Pourcentage du nominal
31/10/2024	74,79 €	75%

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



### EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
BRIQUE HOUSE MOTHERLAND	Services B to C	Nord-Pas-de-Calais
NEXT-U	Services B to C	Aquitaine
SINGULART	NTIC	Ile-de-France
L'AGENCE WAM	Internet	Rhône-Alpes
PROGRESS9	NTIC	Ile-de-France

### LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Croissance & Rendement 2023 est entré en période de pré-liquidation le 30 juin 2023.

Au cours du semestre, le FIP Croissance & Rendement 2023 a procédé à la cession de plusieurs sociétés cotées.

La valeur de la part du fonds est en progression de + 9,47% depuis sa création.

Pour rappel, le fonds a procédé à une première distribution de 74,79 € par part en octobre 2024, soit 75% du montant de votre souscription. Vous recevrez d'autres distributions au fur et à mesure des cessions réalisées.

Communication des frais prélevés, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais:

FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE									
			et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
			31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	
Croissance & Rendement 2023	2017	VL + distributions par part	NA	NA	97,33	96,80	94,04	110,33	101,54	113,41	112,98	
		Montant des frais cumulés par part	NA	NA	0,82	4,21	7,62	10,88	14,29	18,12	20,79	
			30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19	30/09/20	30/09/21	30/09/22	30/09/23	30/09/24	
PME Ouest 2016	2016	VL + distributions par part	97,84	97,32	93,38	93,40	93,38	92,23	92,23	86,46	89,73	
		Montant des frais cumulés par part	1,11	3,70	5,40	8,80	12,17	14,72	17,27	20,42	20,54	
			31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	
Techno Numérique et Santé	2017	VL + distributions par part	NA	NA	88,44	89,34	87,36	97,24	88,56	94,02	100,70	
		Montant des frais cumulés par part	NA	NA	5,01	8,50	11,99	15,49	18,99	22,48	25,82	
Techno Numérique et Santé 2	2018	VL + distributions par part	NA	NA	NA	99,92	100,00	114,67	126,44	187,56	170,51	
		Montant des frais cumulés par part	NA	NA	NA	2,45	3,33	5,82	8,31	11,67	14,06	

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais cumulés par part" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
  - le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 ;
- divisé par le nombre total de parts ordinaires.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

*Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente.*

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif. En effet, ces avantages sont acquis sous certaines conditions, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller fiscal pour plus d'informations.*